

ACCUEIL FINANCE JEUNESSE 3 à 17 ans

FICHE D'INSCRIPTION

Les bénéficiaires de la Carte Loisirs CAF doivent la remettre au Directeur au début du séjour

ENFANT :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu :

REPRESENTANT LEGAL :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél domicile : Portable :

PROFESSION :

Père : Employeur :

Tél du travail :

Mère : Employeur :

Tél du travail :

N° de sécurité sociale :

N° CAF : N° MSA, Pêche :

Nom et prénom de l'allocataire bénéficiaire des prestations familiales :

Nom : Prénom :

VACCINATIONS

<i>Antituberculeuses : B.C.G</i>		<i>Tests Tuberculiques</i>	
Date	Méthode	Date	Tests et résultats

<i>Antipoliomyélitique, antidiphthérique...</i>		<i>Antirougeoleuse, antirubéolique...</i>	
Date	Vaccin - dose - lot	Date	Vaccin - dose - lot

Nom et coordonnées du médecin traitant :

.....

..... Tél :

Recommandations des parents :

Votre enfant est-il autorisé à rentrer tout seul : OUI NON

Quelles sont les personnes autorisées à venir le chercher :

.....

Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales rendues nécessaires par l'état de l'enfant.)

J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur remis lors de l'inscription.

A Donville les Bains, le

Signature

ACCUEIL ENFANCE JEUNESSE 3 à 17 ans

REGLEMENT INTERIEUR

I) Administration :

Par délibération en date du 23 février 2004, le Conseil Municipal a voté la création du service « Accueil Enfance Jeunesse » en faveur des jeunes de la commune âgés de 3 à 17 ans. Plusieurs pôles d'animation permettront aux jeunes, en fonction de leur âge, de pratiquer différentes activités manuelles, culturelles, sportives, mini-camps, des sorties dans des parcs d'attractions, plage...

Une commission municipale « Accueil Enfance Jeunesse » est constituée, elle a pour but de donner son avis sur le fonctionnement général du service dans le souci de répondre au mieux aux attentes des parents et enfants.

II) Le personnel :

L'ensemble de l'équipe pédagogique est diplômé BEATEP, BAFD, BAFA, AFPS, SB.

III) Les tarifs :

Ils sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Une facture en fin de mois vous sera envoyée à votre domicile pour le règlement de la fréquentation de votre enfant dans les différents services AEJ.

IV) Conditions de fréquentation :

L'A.E.J accueille tous les jeunes âgés de 3 à 17 ans, une fiche d'inscription est obligatoire, elle est à retirer sur les différents lieux d'activités, se munir du carnet de santé, n° Caf, carte loisirs Caf...

Les parents doivent :

- vêtir leurs enfants en fonction des activités prévues, ainsi que des conditions météorologiques
- inscrire le nom de l'enfant sur tous les vêtements
- respecter les horaires d'accueil, ainsi que les lieux de rendez-vous
- respecter les délais d'inscription
- remplir l'autorisation de sortie pour les activités extérieures à la Commune
- fournir un certificat de non contre indication à la pratique sportive

Les enfants doivent :

- respecter le personnel, quel qu'il soit, travaillant pour le service A.E.J
- respecter les règles de vie et de bonne conduite
- respecter le matériel et les locaux
- éviter d'apporter des objets de valeur, de l'argent, des jouets...

En aucun cas la Commune de Donville les Bains ne peut être tenue pour responsable sur la perte de vêtements ou autres.

Pour tout manquement aux obligations citées ci-dessus, le Maire peut notifier à la famille, après avis du responsable du service A.E.J, une exclusion temporaire ou définitive aux différents pôles d'animation.

V) Pôles d'animation :

- A.E.J C.L.S.H Albert Belin

Accueille tous les enfants âgés de 3 à 14 ans, avec une grande souplesse de fréquentation. Il est ouvert tous les mercredis et toutes les vacances scolaires de 7h30 à 18h30, à la journée complète avec ou sans repas et à la demi-journée.

Accueil de 7h30 à 9h30, départ 12h00

Accueil de 13h30 à 14h30, départ 18h30

Service repas de 12h00 à 13h30

- A.E.J 12-17 ans

Accueille tous les jeunes âgés de 12 à 17 ans dans les locaux de l'association des Jeunes Donvillais. Il est ouvert tous les mercredis et toutes les vacances scolaires

Accueil de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Sur les temps d'accueil libre, les jeunes entrent et sortent du local à leurs grés

Pas de service repas

La responsabilité de la Commune commence au moment où l'enfant se trouve dans les locaux et pendant les créneaux horaires indiqués ci-dessus.

Le Maire,

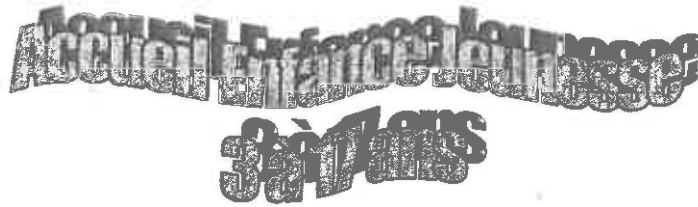


JP. LAUNAY

Le responsable A.E.J,


JC. FAVRAY

*Les parents,
Lu et approuvé*



**ATTESTATION PARENTALE OU PERSONNE AYANT LA TUTELLE
POUR LES PERSONNES MINEURES**

ACTIVITES SPORTIVES

Je soussigné(e), Monsieur, Madame, Mademoiselle(*) :

Représentant légal, autorise mon fils, ma fille(*) :

Né(e) le :

A pratiquer les activités kayak, VTT, escalade, équitation....

Et atteste l'aptitude de mon fils, ma fille(*) à la pratique d'activités sportives.

Fait le : à

Signature du Représentant légal :

(*) Barrer les mentions inutiles